



Séance du 13 juin 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	37

Objet de la délibération
FINANCES Budget Supplémentaire 2022
Référence
5_20220613_7.1.2

Date de la convocation
07/06/2022

Date d'affichage
16/06/2022

L'année deux mille vingt-deux, le treize juin à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Assemblées - Hôtel de ville d'Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURÉ, MM. DECLÉ, MERCUZOT, SAVREUX, Mme VERRIER, RIFFLART, GEST, RENAUX, DESSEAUX, DEBART, DUFOUR, BOCQUILLON, CAPELLE, SURHOMME, SUIN, FRANCOIS, GAILLARD, DELFOSSE, WATELAIN, CLIQUET, STOTER, Mme DE WAZIERS, BOHIN, MAGNIER, THUILLIER, DINOARD, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

M. FOUCAULT pouvoir à M. DESSEAUX
Mme SAVARIEGO pouvoir à M. SAVREUX
Mme DELETRE pouvoir à Mme VERRIER
Mme VANDEPITTE pouvoir à M. DECLÉ
M. DOVERGNE pouvoir à M. CAPELLE
Mme THIEBAUT pouvoir à M. SUIN
M. DESFOSES pouvoir à M. STOTER
Mme HIVER pouvoir à M. MAGNIER

Excusés, absents : MM. DARRAGON, THEVENIAUD, Mme RODINGER, Mme PINON, OURDOUILLE, Mme QUIGNON, DELNEF, Mme A. LEMAIRE, Mme Anna-Maria LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, LENGLET, NOBLESSE, PETIT, DURIEUX.

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DECLÉ

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget Primitif 2022,
Vu le compte administratif 2021,
Vu la délibération n°4_20220613_7.1.2 relative à l'affectation des résultats 2021 du 13 juin 2022,
Vu le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2022,

Les décisions intégrées au vote du Budget Primitif pour l'exercice 2022 nécessitent quelques adaptations pour tenir compte des résultats constatés au Compte Administratif 2021.
Vu l'avis de la Commission Administration Générale du 10 mai 2022
Vu l'avis du Bureau Syndical du 16 mai 2022

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- le Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 est approuvé.
- le montant total du budget se décompose par section ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

❖ Dépenses

Chapitre	BP 2022	BS 2022
011 – Charges à caractère général	309 375,00 €	299 600,00 €
012 – Personnel	1 057 510,00 €	67 100,00 €
65 – Autres ch. de gestion courante	689 465,00 €	44 530,00 €
67 – Produits exceptionnels	110,00 €	49 174,00 €
042 – Dotations aux amortissements	20 000,00 €	-
022 – Dépenses imprévues	-	-
023 – Autofinancement	78 790,00 €	164 719,01 €
Total	2 155 250,00 €	625 123,01 €
	2 780 373,01 €	

❖ Recettes

Chapitre	BP 2022	BS 2022
74 – Dotations et participations	2 155 250,00 €	- 229 700,00 €
77 – Produits exceptionnels	-	-
013 -Atténuations de charges		-
002 – Résultat reporté	-	854 823,01 €
Total	2 155 250,00 €	625 123,01 €
	2 780 373,01 €	

❖ Dépenses

Chapitre	BP 2022	BS 2022
001 – Solde d'exécution reporté	-	5 058,33 €
20 – Immobilisations incorporelles	97 460,00 €	110 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	5 000,00 €	71 900,63 €
23 – Immobilisations en cours	790,00 €	-
27 – Autres immobilisations financières	100,00 €	-
Total	103 350,00 €	186 958,96 €
	290 308,96 €	

❖ Recettes

Chapitre	BP 2022	BS 2022
001 – Solde d'exécution reporté	-	-
10 – Dotations, fonds divers	4 560,00 €	22 239,95 €
040 – Amortissements	20 000,00 €	-
021 - Autofinancement	78 790,00 €	164 719,01 €
Total	103 350,00 €	186 958,96 €
	290 308,96 €	

- l'équilibre par section des budgets est obtenu en arrêtant les virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement aux montants suivants : 164 719,01 €
- Le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 13 juin 2022
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président,
P. RIFFLART

Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le



ID : 080-200082063-20220613-5_20220613_712-BF